

Séance du 21 décembre 2020

-----  
2020/094

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Juliette SALANNE / Dominique GAYE / JB MARTINEZ / Ingrid BOUTARFA / Stéphanie MARQUEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT  
En zoom : Michel DUHAMEL / Sandrine TREBUCQ

Absents : Bernard LHOSSAIN (procuration pour Denis FEGNE) / Jean TRILLE (procuration pour Gisèle VINCENT) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

### RETROCESSION DE CONCESSION - Jean-Jacques DURANCET

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la situation de Jean-Jacques DURANCET, titulaire de deux concessions au cimetière du Sendé :

Jean-Jacques DURANCET est propriétaire des concessions S143 (emplacement C2-35) et S141 (emplacement C2-37). Il vit aujourd'hui aux Iles Canaries en Espagne. Ces concessions ne sont plus utilisées et se trouvent vides de toute sépulture (ni caveau, ni monument).

Jean-Jacques DURANCET déclare vouloir rétrocéder les concessions à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la reprise de concessions sans remboursement.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les opérations permettant la rétrocession de concessions de Jean-Jacques DURANCET.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 24 DEC. 2020

de la publication le 24 DEC. 2020

IBOS,

Le 24 DEC. 2020

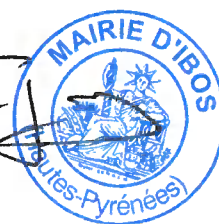
Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

  
Denis FEGNE



PREFECTURE DES  
HAUTES-PYRENEES

23 DEC. 2020

ARRIVEE